



Préavis n° 1/14 au Conseil communal

Adhésion à la nouvelle association régionale touristique du district de Morges

(Réorganisation du tourisme dans le district de Morges)

Déleguée municipale :
- Mme Gisèle Burnet, municipale

Aubonne, le 7 janvier 2014/GB/cdu



TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE.....	3
2. PRINCIPE DE LA REORGANISATION TOURISTIQUE REGIONALE.....	3
3. PROCEDE	4
4. POUR AUBONNE.....	5
5. CONCLUSIONS	6



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Actuellement, dans le district de Morges, il n'y a pas une structure régionale unique en charge du tourisme, contrairement aux autres régions du canton de Vaud. Il existe formellement 2 associations touristiques, celle de Morges Région Tourisme et celle de l'Office du Tourisme «Venoge Milieu du Monde». 45 communes sont membres de l'une ou de l'autre de ces associations ou des deux et y cotisent annuellement.

Aujourd'hui, au niveau régional, la situation est confuse et inefficace :

- 2 offices du tourisme ne couvrant pas l'ensemble du territoire;
- 2 responsables, 2 présidents, 2 comptabilités et 2 comités;
- 2 démarches parallèles, un éparpillement des forces et des moyens, des stratégies peu concertées et mal coordonnées, des moyens de communication et de promotion insuffisants;
- une identité touristique régionale confuse.

Le projet de réorganisation proposé vise à clarifier, coordonner et simplifier les structures actuelles et leur fonctionnement pour en améliorer l'efficacité et permettre un vrai essor de l'activité touristique sur l'ensemble du périmètre du district. Un rapport technique présente ce projet et peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.arcam-vd.ch/promotion-economique/economie-touristique>.

Ce projet va dans le sens de la politique cantonale et a été accueilli comme un «modèle à suivre» par le Département de l'Economie du canton de Vaud (DEC) qui fixe les objectifs suivants :

- renforcement du rayonnement et de la notoriété de la place économique et touristique vaudoise. L'objectif est d'assurer une promotion coordonnée, voire intégrée, de la place économique et touristique vaudoise. Celle-ci a pour mission de valoriser simultanément l'ensemble des atouts qui caractérisent le canton de Vaud.
- coordination et simplification renforcées des acteurs de cette promotion, avec une intégration maximale des différents secteurs d'activité (promotion économique, promotion touristique, promotion des produits du terroir, ...), notamment en matière de gouvernance et de politique de communication, afin de renforcer une image promotionnelle unique, plutôt qu'une multitude de marques sectorielles.
- renforcement des destinations touristiques vaudoises. Celui-ci passe obligatoirement par la réduction du nombre d'organisations touristiques autonomes (environ 30 à un maximum de 5-7).

L'objectif est de concentrer au sein de ces structures un maximum de moyens, tant en matière de promotion que de réflexions sur le développement de l'offre. La réorganisation du tourisme régional proposé par l'ARCAM s'inscrit totalement dans cette démarche et permet de répondre à ces enjeux.

2. PRINCIPE DE LA REORGANISATION TOURISTIQUE REGIONALE

Cette réorganisation du tourisme dans le district de Morges a pour objectifs de :

- faire du tourisme **un vrai levier de développement économique et de création d'emplois**;
- mettre en valeur toutes les richesses de la région et **accroître la notoriété du territoire**;
- attirer une **clientèle plus large et plus diversifiée** et cela, tout au long de l'année;
- **développer et moderniser l'offre** en suscitant et en soutenant la création de **nouveaux projets**.



Demain, une organisation simple, claire et efficace...

En remplacement des 2 associations actuelles, il est proposé de créer une nouvelle association régionale qui couvre l'entier du périmètre du district. Une nouvelle organisation où :

- l'**office du tourisme régional** sera en charge de la promotion d'une seule destination : le district de Morges, et coordonnera les actions à mener avec les moyens disponibles;
- les **offices du tourisme locaux**, sous la direction de l'office régional, seront en charge de l'accueil, de l'information et de l'animation locales;
- il sera défini une **stratégie commune pour une grande région** avec une offre riche et diversifiée;
- des **financements clairs et égaux** pour tous.

Comment faire ?

- **Travailler ensemble**, mettre ses forces en commun, fédérer les acteurs privés et publics (communes, hôteliers, restaurateurs, événementiel, vigneron, chambres d'hôtes, etc.).
- **Prendre en compte tout le territoire du district**, travailler sur un territoire plus grand, c'est avoir plus de prestataires, plus d'offres touristiques, plus d'événements, plus d'hébergements, ce qui permet de présenter aux visiteurs une offre plus riche, plus diversifiée, pour tous les goûts, tous les publics et en toute saison.
- **Se projeter dans le temps**, une nouvelle organisation touristique s'inscrit dans le long terme avec, dans l'avenir, un environnement qui change de plus en plus rapidement. De nouveaux prestataires vont apparaître, de nouveaux projets vont se développer, l'évolution technologique va nécessiter de nouvelles compétences, de nouveaux marchés touristiques vont s'imposer. L'organisation touristique doit pouvoir anticiper et accompagner toutes ces évolutions.
- **Miser sur un développement pragmatique**, derrière des axes stratégiques clairement définis, il convient de se donner des priorités et d'adapter nos moyens.

Un travail très **concret** doit donc s'engager et être piloté par **une structure unique** qui permette un **suivi et une évaluation** des actions et des projets.

3. PROCEDE

Une répartition du financement de cette structure entre les différents acteurs du tourisme

- ⇒ les communes du district financent l'Office du tourisme régional à hauteur de Fr. 3.-- par habitant et par an, quel que soit le nombre d'offices du tourisme locaux (points «i»);
- ⇒ les privés participeront au financement au travers de leurs cotisations et des prestations qui leurs seront proposées;
- ⇒ les clients/visiteurs complètent ce financement par le biais de la taxe de séjour;
- ⇒ les communes qui accueillent un office du tourisme local le financent indépendamment comme cela est le cas aujourd'hui.

Résultat de la consultation des communes

Après la présentation d'un premier scénario le 5 décembre 2012 à Apples, une seconde version a été validée par 55 communes de notre district, ce qui représente plus de 96% de la population. C'est donc à la quasi-unanimité des exécutifs communaux que cette réorganisation touristique est acceptée.

Les communes qui ne participeront pas à la nouvelle association ne bénéficieront pas des prestations offertes en matière de communication et de promotion du tourisme. Elles ne pourront pas non plus



accéder à des soutiens cantonaux en lien avec la loi cantonale sur d'appui au développement économique (LADE).

La Commission tourisme, puis le Comité de l'ARCAM ont validé ce projet de réorganisation le 9 septembre 2013. Les statuts ont été également soumis aux services cantonaux et sont conformes. La création de cette nouvelle association implique maintenant l'adoption des statuts par les Conseils législatifs des communes du district afin que cette organisation puisse être effective dans le courant du printemps 2014.

4. POUR AUBONNE

En adoptant le 25 janvier 2011, la taxe intercommunale de séjour par le préavis n°10/10, l'organe délibérant a participé à la mise en place du premier pilier de cette nouvelle organisation.

La commission tourisme, dont fait partie Mme Gisèle Burnet, municipale, et l'ARCAM, ont travaillé dans le but de trouver une cohérence pour la gestion du tourisme dans notre district. Une cohérence organisationnelle et financièrement acceptable pour les communes, c'est-à-dire :

- Une contribution annuelle réduite à Fr. 3.--/habitant.
- Les offices de tourisme locaux à charge des « communes sièges ».

Comme vous l'avez vu, Fr. 3.-- par habitant assure la promotion touristique de notre ville, et surtout nous permettra d'obtenir des subventions LADE dans la mesure où nous développons des projets à visée touristique (cheminement piétonnier, vélos électriques, stop and go, etc...). Ce montant est déjà intégré dans le budget 2014.

La question d'un office du tourisme à Aubonne fait débat depuis de longues années. Notre dynamique SDA pourrait d'ailleurs officier en tant que « patron » de cet office. La Municipalité a eu de nombreux échanges avec l'ARCAM autour de ce projet, et il y en aura encore à l'avenir.

Cependant, si les Fr. 3.-- permettent de financer l'Office du Tourisme Régional (OTR), les offices locaux sont à charge des « communes sièges », selon le concept régional. Cela signifie, outre la documentation habituelle :

- un local avec lieu d'accueil (fauteuils etc),
- accès WIFI,
- vente de produits régionaux,
- le tout animé par 2 EPT engagés par l'OTR.

Entre les rétrocessions de loyer de l'OTR et de taxes de séjour de l'ARCAM, il resterait à charge d'Aubonne un montant de Fr. 17.--/habitant par année en sus des Fr. 3.--.

Aujourd'hui la Municipalité estime ces coûts beaucoup trop élevés pour les assumer en l'état. Même si le plan d'investissement prévoit Fr. 100'000.-- pour la création d'un OT local, elle préfère attendre les résultats d'une étude stratégique de l'Arboretum, avant d'engager une discussion plus poussée avec l'ARCAM et les communes voisines.

Par contre, elle est persuadée de cette nouvelle organisation. Notre district rattraperait ainsi un retard énorme par rapport aux autres districts, tout particulièrement sur l'arc lémanique. Morges Région Tourisme pourra ainsi parler d'une seule voix avec ses voisins, et collaborer encore plus activement à la création et promotion de produits touristiques qui impactent la région Léman-Jura.



5. **CONCLUSIONS**

La réorganisation du tourisme proposée est une opportunité pour le district de clarifier, coordonner et simplifier les structures actuelles, de renforcer son identité régionale et d'offrir des perspectives de développement d'une économie locale, notamment dans le tourisme rural.

Seule une démarche commune basée sur une association régionale soutenue par l'ensemble des communes de notre district peut offrir à notre région de réelles perspectives de développement dans le domaine du tourisme.

En conclusion, et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal n° 1/14 relatif à l'adhésion à la nouvelle association régionale touristique du district de Morges,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à adhérer à la nouvelle association régionale touristique du district de Morges.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 janvier 2014

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

L.-E. Rossier

J. Carriot

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 21 janvier 2014

Annexe : Présentation des statuts de la nouvelle association régionale touristique